



RESOLUTION

*XXXVe Congrès international des jardins familiaux en Pologne
du 28 au 31 août 2008*

L'AVENIR DES JARDINS FAMILIAUX EN EUROPE

Les représentants des fédérations des pays suivants : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie, Suède et Suisse, participant à Cracovie au XXXVe Congrès International des Jardins Familiaux et réunissant quelque 3 millions de familles de jardiniers, estiment qu'il est nécessaire de développer les Jardins Familiaux qui ont une importance considérable pour les familles, la société et l'environnement depuis plus d'un siècle.

Les participants au congrès constatent:

- Que l'idée des Jardins Familiaux est toujours d'actualité et qu'ils restent utiles pour les générations futures. Il est donc nécessaire de les maintenir en Europe. Pour y parvenir, les associations de jardiniers et les fédérations nationales doivent agir avec détermination et prendre des mesures concrètes,
- Que la protection des Jardins Familiaux pour l'avenir requiert une législation adéquate. Celle-ci est une condition essentielle pour leur développement et une garantie pour leur maintien pour les générations futures,
- Que les Etats et les gouvernements doivent soutenir activement les Jardins Familiaux car ils assument un rôle social : ce sont des lieux de rencontre et de partage intergénérationnel, pour les jeunes, les personnes âgées, les familles, les travailleurs, les chômeurs, les personnes d'origines sociales et nationales différentes. Les fédérations de Jardins Familiaux ont besoin d'une politique adéquate et du soutien effectif des gouvernements,

Que l'idée des Jardins Familiaux doit être largement promue auprès des jeunes générations, au moyen d'Internet et de tous les médias. Les citoyens doivent pouvoir découvrir les avantages et les fonctions des Jardins Familiaux et apprécier leur influence positive sur l'environnement urbain et la nature. Il est donc nécessaire que le mouvement des Jardins Familiaux soit soutenu par la société. Les aspects positifs doivent être développés et valorisés.

Que les Jardins Familiaux sont un élément essentiel pour la santé psychique et physique des hommes et améliorent la qualité de vie de tous les citoyens. Des fruits et légumes sains cultivés dans son propre jardin, permettent de consommer une nourriture variée, le contact avec le cycle de croissance de la nature et la créativité du jardinage stimulent les sens. Le contact et la convivialité au sein de l'association évitent l'isolement.

Les participants au congrès recommandent:

- Que les fédérations des Jardins Familiaux européens interviennent aussi de manière plus active auprès de l'Union Européenne, car un si grand groupe d'Européens devrait être représenté dans le forum européen et devrait être pris en considération par les Institutions Européennes,
- Que le fonctionnement et la gestion des ensembles de Jardins Familiaux sont à optimiser. Ceci est directement lié à la mise en place de nouveaux ensembles et à la modernisation des ensembles existants avec le but de s'adapter aux nouveaux besoins de la société et à ceux des générations futures,
- Le renforcement de la collaboration avec les collectivités locales afin d'assurer la pérennité des Jardins Familiaux dans le cadre des politiques d'aménagement urbain. En pratique cela signifie que les Jardins Familiaux doivent être inscrits dans les Plans Locaux d'Urbanisme,
- Une politique rationnelle des fédérations nationales concernant le processus visant à la fermeture des ensembles de Jardins Familiaux, car l'avenir du mouvement des Jardins Familiaux en Europe en dépend. Les fédérations doivent agir avec un soin tout particulier dans ce domaine afin d'évaluer correctement les situations individuelles et assurer le rétablissement des surfaces réservées aux Jardins Familiaux.

Le Congrès, soucieux de l'avenir des Jardins Familiaux, se fondant sur la tradition et les acquis actuels, et absolument convaincu de ses apports positifs pour la société et les villes :

- 1) **demande** à tous les gouvernements et parlements de soutenir et de contribuer au maintien et au développement des Jardins Familiaux dans tous les pays européens.
- 2) **demande** tout particulièrement aux Institutions Européennes de prendre les mesures adéquates pour protéger les Jardins Familiaux dans les pays membres et de mettre en place les conditions légales nécessaires pour le maintien et le développement de ces jardins.
- 3) **revendique**, la reconnaissance par les états et les gouvernements européens des jardins familiaux dans toute l'Europe.

Le Congrès est convaincu que cette résolution sera accueillie positivement par l'Union Européenne et les gouvernements nationaux.

Eugeniusz KONDRACKI
Président

Wilhelm WOHATSCHEK
Président du comité exécutif

Malou WEIRICH
Secrétaire générale

Cracovie, le 30 août 2008